

## **Commerces et marché**

Votre marché est ouvert les mardi, jeudi et dimanche de 7h à 13h30.



Véritable lieu de rencontre, le marché permet d'acheter des produits alimentaires et du quotidien de qualité. Il est géré conjointement entre la ville et le délégataire.

### **Vous êtes un commerçant ambulant qui souhaite s'installer sur la ville ?**

Les candidats sont invités à envoyer un courrier présentant leurs demandes à Monsieur le Maire (place du Général Leclerc - 95110 Sannois). Celles-ci seront étudiées lors des commissions consultatives des marchés forains en présence du délégataire et de la ville.

## **Vous souhaitez déposer un dossier de pose d'enseigne ou d'aménagement d'établissement recevant du public ?**

Prise de rendez-vous et renseignement auprès du service urbanisme - Hôtel de ville - Place du Général Leclerc - Tél. 01 39 98 20 80 - [urbanisme@sannois.fr](mailto:urbanisme@sannois.fr)

[Demande d'autorisation préalable de nouvelle installation, de remplacement ou de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant de la publicité, une pré-enseigne ou une enseigne](#)

[Demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public comprenant l'Ad'ap](#)

Document(s)

[Règlement local de publicité intercommunal \(RLPi\)](#)

[Plan de zonage RLPi](#)